



## Livret d'Accueil Maternité

### POLYCLINIQUE PAOFAI

Angle du Boulevard de la Reine POMARE et de la Rue du Lieutenant VARNEY  
98 713 PAPEETE TAHITI  
**TEL 40 46 18 18**









[secretariat.general@polyclinique-paofai.pf](mailto:secretariat.general@polyclinique-paofai.pf)

*Vous attendez un enfant et vous avez choisi la Polyclinique Paofai pour votre accouchement.*

*Nous vous remercions de votre confiance et mettons à votre disposition ce livret d'accueil pour vous présenter notre service maternité.*



## SOMMAIRE

-  Présentation de votre Maternité
-  Les professionnels à votre service
-  Votre trousseau à préparer
-  Vos formalités administratives
-  Pourquoi consulter en urgence ?
-  Votre accouchement ou autre hospitalisation
-  Votre séjour
-  Votre retour à la maison
- Vos formalités de sortie
- Votre suivi post natal



## Présentation du service

La maternité de la Polyclinique Paofai se situe à l'entrée ouest de la ville de Papeete, face au parc Paofai.

L'entrée dans la clinique s'effectue par le rez-de-chaussée 24H/24H.

Le bloc d'accouchement se situe au 1<sup>er</sup> étage et les services de maternité-gynécologie-pédiatrie au 3<sup>ème</sup> étage.

### Le bloc d'accouchement



- Deux salles d'accouchements
- Une salle de pré-travail avec 3 lits
- Une salle d'examen
- Une salle pour la prise en charge des nouveau-nés

### Le Service maternité



Le service est composé de :

- 18 chambres dont 11 chambres individuelles
- Une nurserie où les soins quotidiens du nouveau-né sont effectués
- Une salle des couveuses où la surveillance de votre enfant est assurée en cas de nécessité



## Les professionnels à votre service

- Médecins disponibles H24
- Gynécologues-Obstétriciens
- Sage-femmes
- Infirmières
- Aide-soignantes
- Agents de service hospitalier
- Brancardiers



## Les personnels que vous serez peut-être amenés à rencontrer

- Personnels administratifs au bureau des entrées
- Agents d'entretien
- Agents de sécurité incendie et d'aide à la personnel



## Préparez votre trousseau

### POUR VOUS

- Des tenues confortables
- 1 coussin d'allaitement, 1 oreiller
- Pour les mamans qui allaitent : tenue adaptée avec ouverture facile au niveau de la poitrine
- Soutiens gorges d'allaitement, slips jetables
- Nécessaire de toilette, serviettes de toilette, tapis de bain



### POUR VOTRE BÉBÉ

- 6 bodys
- 6 pyjamas chauds
- Bonnets
- Chaussettes
- Serviettes de bain
- 1 paquet de couches
- 1 paquet de carré de coton
- Pahii
- Couverture



## POUR LA SALLE D'ACCOUCHEMENT

- Brumisateur
- Paréo
- Vêtements pour votre bébé + couverture + serviette
- Appareil photo

## Vos formalités administratives

Formalités à effectuer au Bureau des Entrées pour :

- Une consultation avec la sage-femme du bloc obstétrical
- Une hospitalisation



### Demande de chambre individuelle

- Montant forfaitaire de 8.000 XPF par chambre et par nuit.
- Formulaire de demande à compléter et à remettre au personnel le jour de l'hospitalisation.

## Pourquoi consulter en urgence et quand ?

Les consultations d'urgences obstétricales se font au bloc obstétrical au 1<sup>er</sup> étage 24H/24H.

### À chaque consultation pensez à prendre :

- votre dossier médical
- les derniers examens
- la carte de groupe sanguin
- les bilans sanguins
- la consultation d'anesthésie

### Les symptômes qui nécessitent une consultation en urgence

- contractions utérines si vous n'êtes pas à terme
- Contractions régulières douloureuses, si vous êtes à terme
- Saignement d'origine génitale
- Rupture de la poche des eaux avec ou sans contraction
- Diminution importante des mouvements de votre bébé
- Fièvre
- Chute, accident ou coup sur le ventre



*Vous pouvez également joindre votre **obstétricien ou la sage-femme de garde**  
Au **40 46 18 18** (demander le bloc d'accouchement) si vous êtes inquiètes.*

## **Le jour de votre accouchement ou pour toute hospitalisation**

**Pensez à apporter :**

- Votre dossier complet
- la feuille signée d'information sur l'anesthésie
- la feuille de désignation de personne de confiance.

### **L'accès au bloc d'accouchement**

Vous serez accueillie par une sage-femme et par l'aide-soignante.

Une seule personne « désignée » par la Maman est autorisée à entrer en salle de naissance et à assister à l'accouchement (pas d'échange possible, sauf cas particulier à préciser avec la sage-femme de garde ce jour-là).

Par mesure d'hygiène, à l'entrée du bloc obstétrical, la personne désignée est priée de mettre un masque, une sur-blouse, des sur-chaussures et de se frictionner les mains avec une solution hydroalcoolique.

Les bagages volumineux ne sont pas autorisés dans le bloc, veuillez les laisser dans votre véhicule.

**Ne prendre que le petit sac pour la salle de naissance.**

### **Hospitalisation pendant la grossesse ou pour une césarienne programmée**

Après avoir effectué les formalités administratives au rez-de-chaussée, veuillez-vous rendre dans le service de maternité où vous serez prise en charge par une sage-femme ou directement au bloc d'accouchement sur indication de votre médecin.





## Votre accouchement



### En salle de naissance :

Votre obstétricien ou son associé/remplaçant sera présent pour votre accouchement et sera joignable 24H/24H.

En cas de nécessité, l'anesthésiste et le pédiatre de garde sont disponibles 24H/24H.

Si vous le souhaitez et en l'absence de contre-indications, vous pouvez demander la péridurale 24H/24H.

Si vous préférez laisser le travail se faire naturellement, vous aurez à disposition des ballons et une sage-femme sera présente pour vous accompagner.

N'hésitez pas à présenter **vos** projet de naissance à la sage-femme et en discuter avec elle.

2 IPod et 2 Bose (offerts par l'association « [Les Petits Doudous de Paofai](#) ») sont à votre disposition pour écouter de la musique si vous le souhaitez.

**En cas de césarienne**, l'intervention sera faite au bloc opératoire situé également au 1<sup>er</sup> étage.

La présence du conjoint lors de la césarienne ne pourra se faire qu'après autorisation conjointe de l'obstétricien et de l'anesthésiste. Elle n'est donc pas systématique, ne pouvant être remise en cause.

En cas de refus, les raisons vous seront exposées par l'équipe médicale ultérieurement.

**Après la césarienne**, le nouveau-né sera surveillé en maternité. S'il le souhaite et en l'absence de contre-indications, le père pourra faire du « peau contre peau » avec Bébé.



## Votre séjour à la maternité



### Les soins

Les sages-femmes de maternité sont présentes dans le service tous les jours de 7H00 à 19H00 pour vous accompagner durant votre séjour.

Des infirmières prennent le relais des sages-femmes à partir de 19H00, les sages-femmes du bloc d'accouchement restent disponibles si besoin.

Une aide-soignante sera présente tous les jours en nurserie pour vous guider et vous accompagner dans les soins du nouveau-né.

Votre obstétricien ainsi que le Pédiatre sont disponibles tous les jours pour répondre à vos questions.

### La présence du conjoint en maternité

En chambre individuelle, la présence du conjoint uniquement, est tolérée la nuit.

Nous vous rappelons qu'une tenue et un comportement correct sont exigés par respect envers le personnel et les autres patientes.

### La durée du séjour

Elle est variable, tout dépend du mode d'accouchement, de votre santé et de celle de votre bébé.

L'autorisation de sortie sera donnée à la fois par votre obstétricien et par le pédiatre pour votre enfant. En moyenne la durée est de 3 à 4 jours sans compter le jour de l'accouchement et de 5 à 6 jours en cas de césarienne.

### Le certificat de naissance

Votre nouveau-né doit être déclaré dans un délai de 5 jours sans compter le jour de l'accouchement ; la clinique se charge de la déclaration.

Vous avez ensuite 10 matinées pour vous rendre à la mairie et signer le registre.

Votre mari ou conjoint doit se rendre à la mairie de Papeete « service état civil » de 7H30 à 12H00, le samedi de 8H00 à 10H00 avec le certificat d'accouchement, le livret de famille ou l'acte de reconnaissance antérieur et vos deux pièces d'identité.

### Les visites

Les visites sont autorisées de : **12H00 à 14H00** et de **16H00 à 19H00**

Nous vous demandons de les respecter ; le personnel peut être amené à vous demander de quitter le service en dehors de ces heures.

Les visites sont interdites aux enfants âgés de moins de 15 ans sauf s'agissant des frères et sœurs du bébé et sous réserve que ces derniers ne soient pas malades.

Veillez à limiter le nombre de visiteurs et la durée des visites. En cas de besoin vous pouvez vous adresser au personnel qui se chargera de limiter l'accès à votre chambre.





Nous vous rappelons qu'il est strictement interdit de fumer au sein de l'établissement.

### Les prestations

Chaque chambre individuelle dispose d'une salle de bain avec douche et sanitaire.

Les chambres doubles disposent d'un lavabo et d'un sanitaire ; les douches communes se situent au fond du couloir.

**Télévision :** Toutes les chambres en sont équipées, vous devez vous rendre au standard au rez-de-chaussée qui vous fournira une télécommande en échange d'une caution de 5.000 XPF.

Le tarif est de 400 XPF/jour.

Il est conseillé de ne prendre ni conserver aucun objet de valeur durant votre hospitalisation.

**Climatisation :** Toutes nos chambres sont climatisées, les télécommandes sont à disposition dans un bac devant le bureau des infirmières et sages-femmes, veuillez les rapporter après utilisation. Merci

**limatisation :** Toutes nos chambres sont climatisées, les télécommandes sont à disposition dans un bac devant le bureau des infirmières et sages-femmes, veuillez les rapporter après utilisation. Merci.





## Votre retour à la maison



### Les conseils de sortie

Ils vous seront prodigués par l'équipe de maternité.

Vous pourrez joindre également votre sage-femme libérale pour l'informer de votre retour à domicile et lui demander de passer vous voir si le pédiatre vous le recommande et /ou si vous le désirez.

Le matin de votre sortie, votre médecin ou la sage-femme fera votre examen clinique ; vos ordonnances de sortie vous seront remises.

Le pédiatre aura fait l'examen de sortie de votre bébé, l'infirmière de pédiatrie vous remettra les ordonnances et le carnet de santé.

Une ordonnance pour un tire-lait pourra vous être rédigée par la sage-femme si nécessaire.

## Vos formalités de sortie



Veillez à ne rien oublier dans la chambre (chargeur téléphone, tablettes, effets personnels...).

Dirigez-vous vers le bureau des entrées au RDC pour les dernières modalités de sortie avant de quitter notre Etablissement.

## Votre suivi post-natal



À votre retour à domicile, pensez à prendre rendez-vous avec votre gynécologue pour le rendez-vous de la visite post-natale. Il pourra vous prescrire des séances de rééducation périnéale.

Prévoir également un rendez-vous chez votre pédiatre ou médecin généraliste pour la visite obligatoire du 1<sup>er</sup> mois de votre bébé.

**Nous restons à votre disposition et vous souhaitons un agréable séjour  
au sein de notre service Maternité !**